



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Getlink S.E.

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'actions de préférence
de catégorie Actions E gratuites à émettre**

Assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2019 - résolution n°19

Getlink S.E.

3, rue La Boétie - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Getlink S.E.

Siège social : 3, rue La Boétie - 75008 Paris
Capital social : € 220 000 007,20

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de préférence de catégorie Actions E gratuites à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2019 - résolution n°19

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 228-12 I du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution d'actions de préférence de catégorie Actions E gratuites au profit (i) des cadres de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou (ii) des mandataires dirigeants sociaux de la société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous condition suspensive de l'adoption de la 18^{ème} résolution.

Le nombre total d'actions de préférence de catégorie Actions E susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation s'élève à 1500. Elles sont convertibles en un nombre maximum de 1 500 000 actions ordinaires dans les conditions et modalités qui sont soumises à votre approbation au titre de la 18^{ème} résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions de préférence de catégorie Actions E gratuites.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et à vérifier les informations fournies dans ce rapport sur les caractéristiques des actions de préférence de catégorie Actions E à émettre.



Getlink S.E.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions de
préférence de catégorie Actions E gratuites à émettre*
25 mars 2019



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des caractéristiques des actions de préférence à émettre ;
- les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions de préférence gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 mars 2019

Courbevoie, le 25 mars 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Fabrice Odent
Associé

Francisco Sanchez
Associé